# Palais royaux d'Abomey (Bénin)

## No 323

#### 1. IDENTIFICATION

État partie : Bénin

Nom du bien : Palais royaux d'Abomey

Lieu: Province de Zou

*Inscription*: 1985, inscrit sur la Liste du patrimoine

mondial en péril en 1985

## Brève description:

De 1625 à 1900, douze rois se succédèrent à la tête du puissant royaume d'Abomey. A l'exception du roi Akaba, qui utilisa un enclos distinct, chacun fit édifier son palais à l'intérieur d'un même enclos entouré de murs de pisé tout en conservant certaines caractéristiques de l'architecture des palais précédents dans l'organisation de l'espace et le choix des matériaux. Les palais d'Abomey fournissent un témoignage exceptionnel sur un royaume disparu.

#### 2. PROBLÈMES POSÉS

#### Antécédents

Le bien a été inscrit simultanément sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de l'état de détérioration des palais après une tornade en 1984 et des travaux de restauration effectués sans respecter l'authenticité des matériaux, des volumes et des couleurs des édifices.

Lors de sa 28<sup>e</sup> session (COM15A.14) et dans le cadre des mesures correctives, le Comité demanda à l'État partie de mettre en place une zone tampon aux délimitations clairement définies, afin de protéger l'intégrité du bien.

### Modification

Une zone tampon est à présent définie pour le bien. Elle s'étend jusqu'à 200 m au-delà de la délimitation du bien inscrit. Elle est divisée en trois zones distinctes avec différents niveaux de restrictions. La totalité de la zone tampon est soumise à l'arrêté municipal 2006-N°4/013/MCA/SG-SAG du 5 juillet 2006, qui contrôle l'urbanisme de la zone.

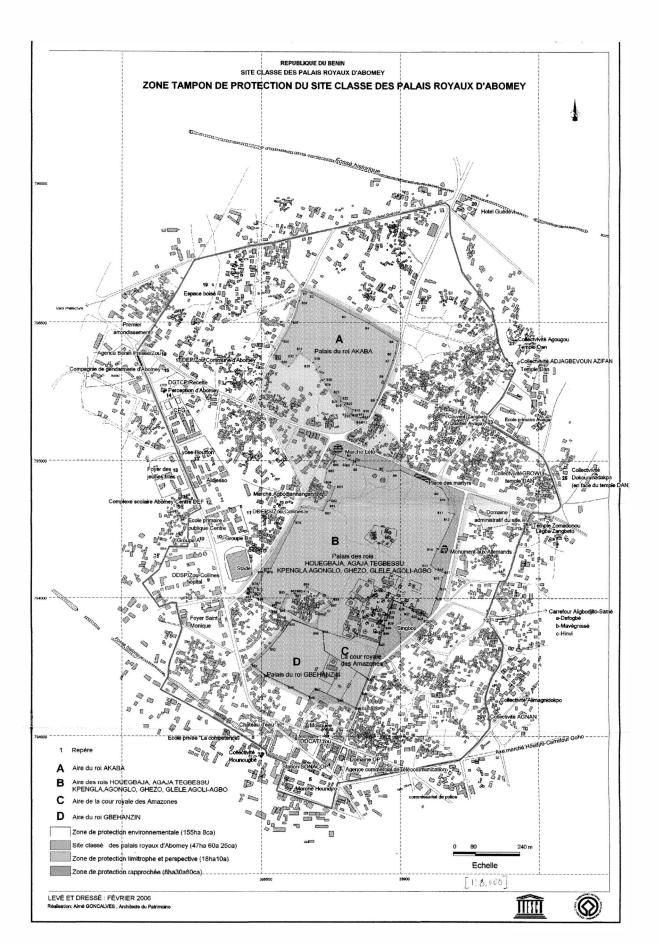
Le 31 janvier 2007, l'État partie a soumis des descriptions de la zone tampon, de ses différentes parties et des mesures restrictives mises en place, accompagnées d'un plan.

Du 19 au 24 février 2007, une mission de suivi réactif conjointe ICOMOS-UNESCO a visité le bien et a eu l'occasion d'examiner la zone tampon.

L'ICOMOS considère que ce qui a été mis en place est de taille suffisante et fournit une protection appropriée à l'intégrité du bien inscrit.

## 3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la zone tampon définie pour les Palais royaux d'Abomey, Bénin, soit approuvée.



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée